

AES

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

○ **DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 3**

TAUX DE
RÉUSSITE

97 %

DIPLÔME 2024

DEMANDEURS D'EMPLOI

-

SALARIÉS

-

APPRENTIS

DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

**1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON**

irts-fc.fr

LE MÉTIER

Missions

L'accompagnant éducatif et social (AES) accompagne les personnes en situation de vulnérabilité (enfants, adolescents, adultes) dans leur quotidien. Il promeut leur autonomie, leur intégration sociale et participe à l'organisation d'activités adaptées à leurs besoins.

Qualités

Empathie, patience, capacité d'adaptation, esprit d'équipe, compétences en communication.

Publics

Enfants, adolescents, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

Structures

Établissements médico-sociaux, foyers d'accueil, services de protection de l'enfance, services d'aide à domicile, EHPAD

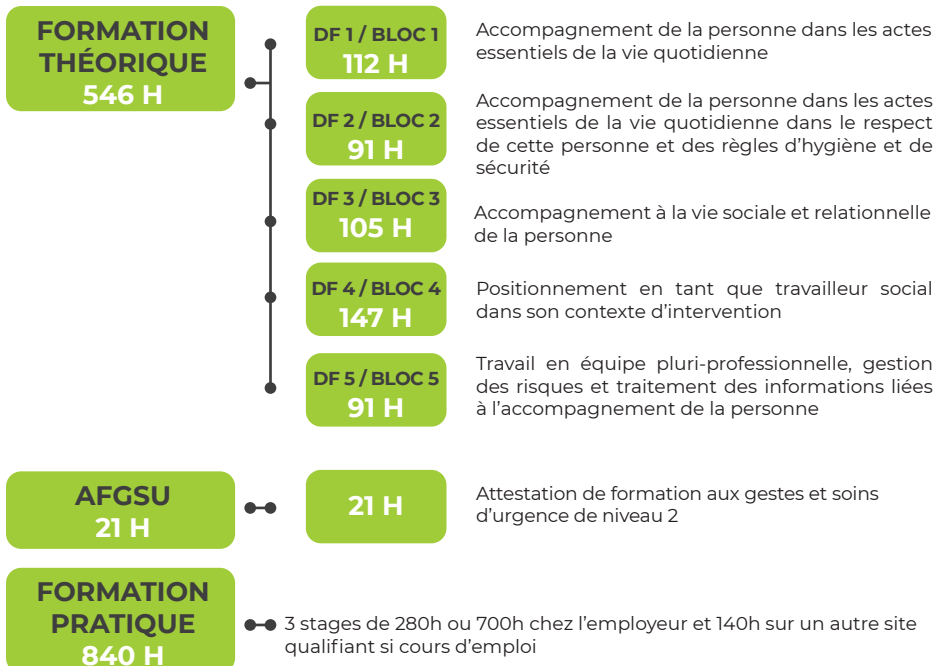
LA FORMATION

UNE FORMATION DE 12 OU 24 MOIS¹ EN ALTERNANCE D'OCTOBRE N À OCTOBRE N+1 OU N+2²

► **546 H DE FORMATION THÉORIQUE**
*réparties en 5 domaines de formation /
5 blocs de compétences*

► **21 H de formation en vue de
l'obtention de l'attestation de
formation aux gestes et soins
d'urgence de niveau 2 (AFGSU)**

► **840 H DE FORMATION PRATIQUE**



¹ Cursus 12 mois ouvert à tous les candidats + aux apprentis - Cursus sur 12 ou 24 mois au choix de l'employeur, réservé aux candidats en cours d'emploi ou bénéficiant d'un financement institutionnel

² En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (allègements)

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire aux épreuves de sélection

Sont dispensés des épreuves de sélection

- Les titulaires des titres et diplômes cités ci-dessous :
 - Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social version 2016
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
 - Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
 - Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
 - Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (ancienne et nouvelle version)
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancienne et nouvelle version)
 - Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)
 - Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS
 - Titre professionnel d'agent de service médico- social
 - Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales
 - Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne
 - Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif
 - Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
 - Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
 - Mention complémentaire aide à domicile
 - Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
 - Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne
 - Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service aux personnes et vente en espace rural
 - Titre professionnel Assistant de vie dépendance (IPERIA)
 - Candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs du DEAMP, DEAVS, DEAES
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avant la date des épreuves de sélection.

Ces candidats entrent de droit mais participent à un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ **Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté***
- ▶ **Apprentissage**
- ▶ **Plan de développement des compétences de l'employeur**
- ▶ **CPF / Transitions Pro**
- ▶ **Financement personnel**

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



* cf. règlement d'admission pour les critères d'éligibilité

INSCRIPTION SUR NOTRE SITE WWW.IRTS-FC.FR

Pour tous les candidats dispensés ou inscrits aux épreuves de sélection

DE MARS À JUIN

Epreuve de recevabilité
Epreuve orale d'admission
ou
Oral de positionnement

MODALITÉS DE SÉLECTION

EPREUVE DE RECEVABILITÉ

ETUDE DE DOSSIER – 1 NOTE SUR 20

Sélection des dossiers des candidats au regard de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations.

Les candidats dont le dossier aura été retenu, seront convoqués à une épreuve orale d'admission.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

UN ENTRETIEN – 2 NOTES SUR 20 – DURÉE : 30 MINUTES

L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

Le CV, la lettre de motivation et le questionnaire seront mis à la disposition du jury (1 formateur et 1 professionnel) et serviront de support à l'entretien.

Le candidat est évalué sur les 2 critères suivants :

- capacité à embrasser la profession d'accompagnant éducatif et social
- capacité à intégrer le parcours de formation d'accompagnant éducatif et social'

La moyenne de ces 2 notes constitue la note d'admission sur 20.

CANDIDATS ADMIS DE DROIT EN FORMATION

ORAL DE POSITIONNEMENT NON NOTÉ – DURÉE : 30 MINUTES

Suite au dépôt en ligne d'un dossier de candidature, les candidats dispensés des épreuves de sélection sont convoqués à un oral de positionnement.

Admis de droit en formation, cet oral, qui a lieu le même jour et dans les mêmes conditions que l'épreuve orale d'admission, n'est pas noté.

Formation proposée en partenariat avec les MFR de Aillevillers, Mandeure et Pontarlier

SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation



Contactez le service Information/orientation

admission@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

referent.handicap@irts-fc.fr